



**Siège social : MAIRIE-23250 SOUBREBOST**  
**Secrétariat : Route de La Souterraine – BP 27 –**  
**23400 MASBARAUD-MERIGNAT**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

023-242320034-20121010-20121006-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/10/2012

**Délibération n° 2012/10/06**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BOURGANEUF-ROYERE DE VASSIVIERE

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2012**

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
48	48	37

**DATE DE LA CONVOCATION**

**25 septembre 2012**

L'an deux mille douze, le 10 octobre, à dix huit heures trente, le Conseil Communautaire de Bourganeuf-Royère, s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de la commune d'Auriat sur la convocation en date du 25 septembre 2012, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ETAIENT PRESENTS :**

MM SIMON-CHAUTEMPS, JOUHAUD, RIGAUD, CHAPUT, ARTHUR, LALANDE, FLOIRAT, MICHAUD, ROYERE Joël, CHAUSSADE, MEUNIER, GUILLAUMOT, PAMIES, COUSSEIROUX, RABETEAU, CADROT, MEYER, CALOMINE, MONNIER, LAIGNEAU, MERLYNCK, LEFAURE, LABORDE, TIXIER, PATEYRON J.Louis

Mmes SPRINGER, BATTISTON, JOUANNETAUD, SALADIN, CHENEVEZ, PATEYRON, BATTUT, LECLERC

Suppléants : ALABAY, CHEZEAUD, TRICARD, PICOURET

Suppléantes :

Excusés : Mmes CHAUVAT POUGET, CAPS, COULAUD, COUSSEIROUX  
MM BOUEYRE, COULON, PEROT, LAKROUF, PETIT-COULAUD

**Objet : prise en charge des frais de participation au programme « Ecole et Cinéma » 2012-2013**

Le Président indique que la communauté de communes, dans le cadre de sa compétence « action culturelle », a été sollicitée pour une participation au programme Ecole et Cinéma pour l'année scolaire 2012/2013. Il rappelle d'ailleurs que la communauté de communes avait financé pour l'année scolaire 2011 / 2012, les frais d'entrée de 6 séances au cinéma de Bourgneuf pour un total de 490 élèves (cycles 1, 2 et 3), soit un montant de 3 395 €.

Ce programme géré par EMALA Images (Equipe Mobile Académique d'Animation et de Liaison) a pour but de recenser les pratiques existantes autour du cinéma, de les harmoniser et de proposer à l'ensemble des écoles du département de la Creuse une action de découverte du septième art.

Cette action, qui doit s'inscrire dans le projet d'école, peut concerner l'ensemble des élèves d'une école, d'un cycle ou d'une classe, et prend place dans le temps scolaire. C'est pourquoi, aucune contribution ne peut être demandée aux familles des élèves pour financer ce dispositif, les frais d'entrée, soit 2,50 € par enfant et par séance, et les frais de déplacement restant à la charge de chaque école.

Cette action est un exemple d'ouverture qui associe des partenaires culturels, principalement les salles de cinéma. Ce dispositif est donc l'occasion de valoriser le cinéma de Bourgneuf en faisant bénéficier les écoles des communes membres de la communauté de communes, intéressées par le programme, de projections à vocation pédagogique : activités autour de l'image, du langage et de la lecture.

Les six films proposés sur l'année scolaire 2012/2013 sont :

- 1<sup>ère</sup> séance : « petites z'escapades »
- 2<sup>ème</sup> séance : « Jason et les argonautes »
- 3<sup>ème</sup> séance : « Ponyo »
- 4<sup>ème</sup> séance : « Tomboy »
- 5<sup>ème</sup> séance : « Cinq burlesques »
- 6<sup>ème</sup> séance : « La Planète sauvage »

Sur le territoire communautaire, la liste des écoles (cycles 1, 2 et 3) ayant sollicité le bénéfice de ce programme 2012/2013, soit 607 élèves a été arrêtée:

- Bourgneuf (groupe scolaire Marie Curie) : 105 élèves.
- Bourgneuf (groupe scolaire Martin Nadaud) : 74 élèves.
- Bourgneuf (groupe scolaire Rifaterre) : 107 élèves.
- Le Monteil au Vicomte : 10 élèves.
- IME du Monteil au Vicomte : 45 élèves.
- Masbaraud-Mérignat : 57 élèves.
- Montboucher : 38 élèves.
- Royère de Vassivière : 43 élèves.
- Saint-Dizier-Leyrenne : 63 élèves.
- Saint Junien La Bregère : 22 élèves.
- Saint-Moreil : 8 élèves.
- St Pierre Chérignat : 18 élèves.
- St Martin Ste Catherine (Le Theil) : 17 élèves.

La communauté de communes interviendrait uniquement pour prendre en charge les frais d'entrée au cinéma (2,50 € par entrées), soit 1600 entrées pour un montant total de 4 000,00 €, chaque école s'organisant avec la municipalité concernée pour financer les déplacements.

Le Président souligne que le programme Ecole et Cinéma participe d'une meilleure intégration de l'école dans le projet de développement culturel communautaire, et propose donc que la communauté de communes prenne à sa charge les frais d'entrée du cinéma, par séance et par enfant, afin de préserver la gratuité des activités dans le cadre scolaire.

Après avoir entendu cet exposé et en avoir débattu, le Conseil Communautaire :

- Décide que les frais d'entrée par enfant et par séance seront pris en charge par la communauté de communes pour un montant total de 4 000,00 €.
- Autorise le Président à engager les crédits nécessaires.
- Autorise le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour et mois et an que dessus,  
A Bourgneuf, le 11 octobre 2012  
Pour copie conforme  
Le Président,

Jean-Claude MICHAUD